**43ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(1-12 mai 2023)**

**Luxembourg**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le jeudi 4 mai 2023 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord remercier la délégation du Luxembourg pour la présentation de son rapport.

La France salue les ratifications par le Luxembourg de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et de la Convention d’Istanbul. Elle encourage les autorités luxembourgeoises à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1/ Dans la suite du rapport du Comité pour l’élimination de la discrimination raciale, prendre les mesures nécessaires pour prévenir, condamner et combattre les discours de haine tenus à l’égard des groupes les plus exposés à la discrimination raciale, y compris sur Internet et les médias sociaux ;

2/ Transposer les règles de l'Union européenne en matière de protection des lanceurs d'alerte, permettant de signaler les violations des règles de l'Union européenne de manière confidentielle ;

3/ Garantir l’égalité entre les femmes et les hommes, notamment en accroissant la part des femmes dans les postes de direction au sein des entreprises.

Je vous remercie./.